

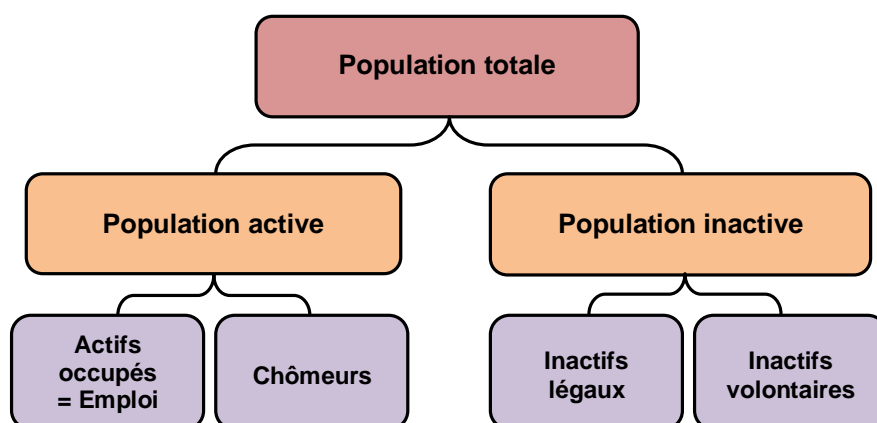
CHAPITRE 2 : L'EMPLOI ET LA FORMATION

21 – LES CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI EN FRANCE

A – Population active et population inactive

a) – Définitions

- Il ne faut pas confondre les notions de travail, d'activité et d'emploi :
 - Un grand nombre d'individus travaillent et sont pourtant considérés comme inactifs (les hommes, les femmes au foyer, les étudiants, les bénévoles) car ils ne sont pas rémunérés pour leur travail.
 - D'autres personnes font partie de la population active mais n'ont pas d'emploi (les chômeurs qui cherchent un emploi). Ce sont des actifs inoccupés.
 - Enfin, un troisième groupe de personnes est rémunéré pour son travail. Ces personnes ont un emploi et font partie de la population active occupée.
- Par convention, on va donc répartir la population totale d'un pays en trois populations :



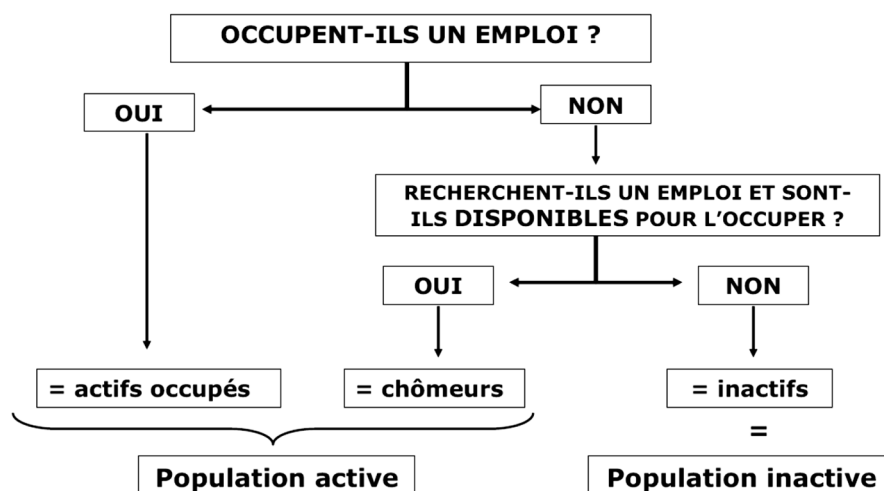
- La « population active occupée » = elle comprend toutes les personnes de plus de 15 ans qui ont un « emploi », c'est-à-dire une activité rémunérée au moment de l'enquête emploi. Ces personnes peuvent être :
 - ✓ Des salariés (qui travaillent pour un employeur) ;
 - ✓ Des non-salariés (les indépendants) ;
 - ✓ Des aides familiaux (la femme du boulanger, de l'exploitant agricole...) ;
 - ✓ Des stagiaires ou des apprentis rémunérés ;
 - ✓ Des personnes qui ont un emploi mais ne l'occupent pas temporairement (maladie, maternité...).
- Les « chômeurs » = Ce sont toutes les personnes qui n'ont pas d'emploi mais qui en cherchent un. On distingue :
 - ✓ Les chômeurs de courte durée (moins d'un an au chômage) ;
 - ✓ Les chômeurs de longue durée (plus d'un an au chômage).
- Les « inactifs » = Ce sont toutes les personnes qui n'ont pas d'activité rémunérée et qui n'en cherchent pas. Certains n'ont pas l'autorisation d'avoir un emploi (les inactifs légaux). D'autres ont renoncé provisoirement à chercher ou à avoir un emploi (les inactifs volontaires). Font partie des inactifs :
 - ✓ Les élèves, les étudiants, les stagiaires non rémunérés ;
 - ✓ Les hommes et les femmes au foyer ;
 - ✓ Les retraités ;

Population totale = Actifs + Inactifs

Population active = Actifs occupés + Chômeurs

b) – **La mesure de l'activité**

3. La connaissance statistique de la population active occupée et des chômeurs nous est donnée par une **enquête emploi** en continu (54 000 ménages interrogés en France) ou par le **recensement** sur toute la population. Le classement de la population se fait de la façon suivante :



4. Pour mesurer l'importance respective de ces populations, on peut calculer trois taux :

Le taux global d'activité = Actifs/Population en âge de travailler x 100

Le taux d'emploi = Actifs occupés/Population en âge de travailler x 100

Le taux de chômage = Chômeurs/Population active x100

Les résultats de la dernière enquête emploi					
	2006	2007	2008	2009	2010
Actifs (en milliers)	27 583	27 801	27 990	28 269	28 345
Actifs ayant un emploi (en milliers)	25 151	25 580	25 921	25 691	25 693
Inactifs (en milliers)	21 709	21 801	21 845	21 797	21 646
Taux d'activité (en %)	56,0	56,0	56,2	56,5	56,7
Taux d'emploi (en %)	51,0	51,6	52,0	51,3	51,1
Valeurs en moyenne annuelle Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.					

c) – L'évolution de l'activité en France

Actifs et emplois en France métropolitaine (en milliers et en %)

	1901	1931	1962	1974	2011 ¹
Population totale	38 451	41 228	46 422	52 321	65 136
Population en âge de travailler	28 415	31 767	34 184	39 581	40 992
Population active	19 562	20 397	19 902	22 235	28 172
- Emploi	19 248	19 943	19 659	21 561	25 598
- Chômeurs	314	454	243	674	2 574
Taux d'activité	50,8	49,5	42,9	42,5	43,2
Taux d'emploi	67,7	63,5	57,5	54,5	62,4
Taux de chômage	1,6	2,2	1,2	3,0	9,1

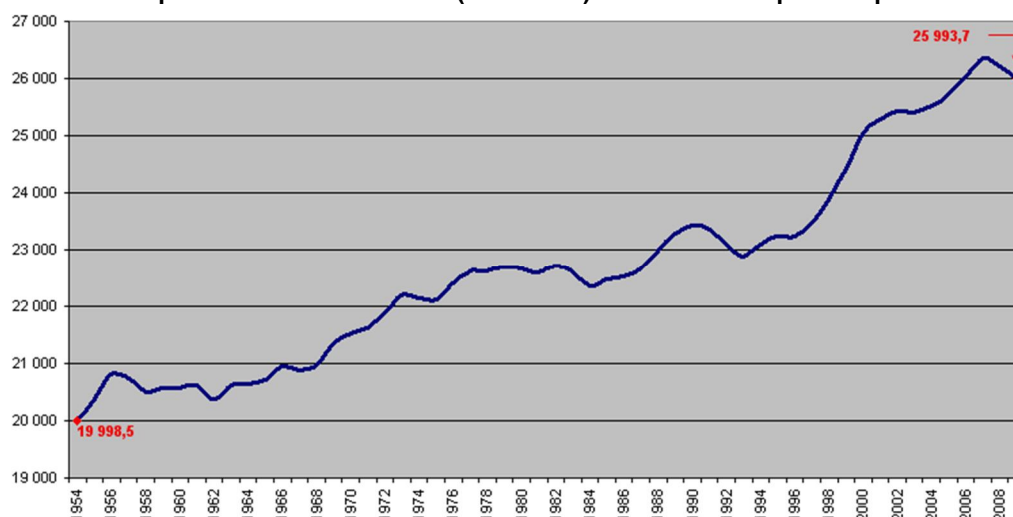
(Source : Insee 2010¹ = 2ème trimestre)

5. La population active comprend toutes les personnes qui ont un emploi rémunéré ou qui en cherche un (les chômeurs). En France, la population active a peu augmenté entre 1901 et 1962. Elle est restée stable autour de 20 millions d'actifs. Puis, elle a fortement augmenté de 8 millions d'actifs entre 1962 et 2011.

6. Cette évolution s'explique :

- Par la forte croissance des emplois entre 1962 et 2010 (+ 6 millions)

Emploi au 31 décembre 2010 (en milliers) au sens de l'enquête emploi



- Par la forte croissance du chômage entre 1962 et 2011 (+ 2 millions).

En 1901, 2 personnes sur 3, en âge de travailler, avaient un emploi. En 2011, c'était toujours le cas.

6. L'emploi appelé encore la population active occupée comprend les salariés, les non salariés et les aides familiaux. Il a augmenté de 11% entre 1954 et 1974. Il a quasiment stagné (+ 2,3%) entre 1974 et 1994. Depuis, la France a créé de nombreux emplois : + 13% entre 1994 et 2011.
7. Enfin, on est un chômeur lorsque l'on est sans emploi, que l'on effectue un acte de recherche et que l'on est disponible dans les 15 jours. Le chômage est resté faible jusque dans les années 1970. En 1974, 3% de la population active était au chômage. Depuis le milieu des années 1970, le chômage a explosé : il a été multiplié par 10,8 entre 1962 et 2010. Entre 2006 et 2008, le taux de chômage a diminué mais, depuis la crise de 2008-2009, il a à nouveau augmenté : 9,3% des actifs étaient au chômage en France métropolitaine en 2011 contre 7,3% en 2008.

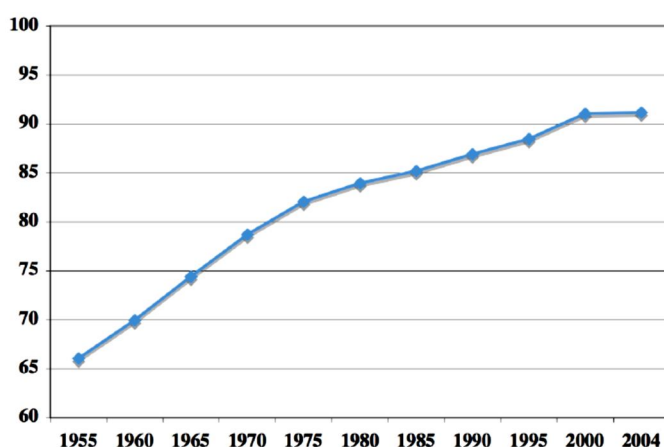
B – Les différentes formes de l'emploi

a) – **Emploi salarié et emploi non salarié**

1. La population active occupée est composée de deux types d'emplois :

- **L'emploi salarié** = Un salarié est une personne dont l'emploi dépend d'un employeur à qui il a loué sa force de travail contre un salaire. Les conditions de l'utilisation du salarié sont définies par le contrat de travail. De nos jours, 9 emplois sur 10 sont des emplois de salariés.
- **L'emploi non salarié** = Un non salarié est une personne qui travaille pour son compte (indépendant) et qui peut employer des salariés ou des personnes de sa famille (les aides familiaux). Font partie des non salariés :
 - ✓ Les agriculteurs exploitants ;
 - ✓ Les artisans (moins de 10 salariés) ;
 - ✓ Les commerçants ;
 - ✓ Les industriels (plus de 9 salariés) ;
 - ✓ Les professions libérales.

Part des salariés dans la population active occupée en France (en %)



Les femmes sont plus salariées que les hommes en 2008 en France

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectif (milliers)	Répartition (%)	Effectif (milliers)	Répartition (%)	Effectif (milliers)	Répartition (%)
Non-salariés	1 832	13,4	898	7,3	2 730	10,5
Salariés	11 838	86,6	11 345	92,7	23 183	89,5
Intérimaires	380	2,8	168	1,4	548	2,1
Apprentis	237	1,7	110	0,9	347	1,3
Contrats à durée déterminée	824	6,0	1 316	10,8	2 140	8,3
Contrats à durée indéterminée	10 397	76,1	9 751	79,6	20 147	77,7
Total des emplois	13 670	100,0	12 243	100,0	25 913	100,0

Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi et vivant en France métropolitaine.

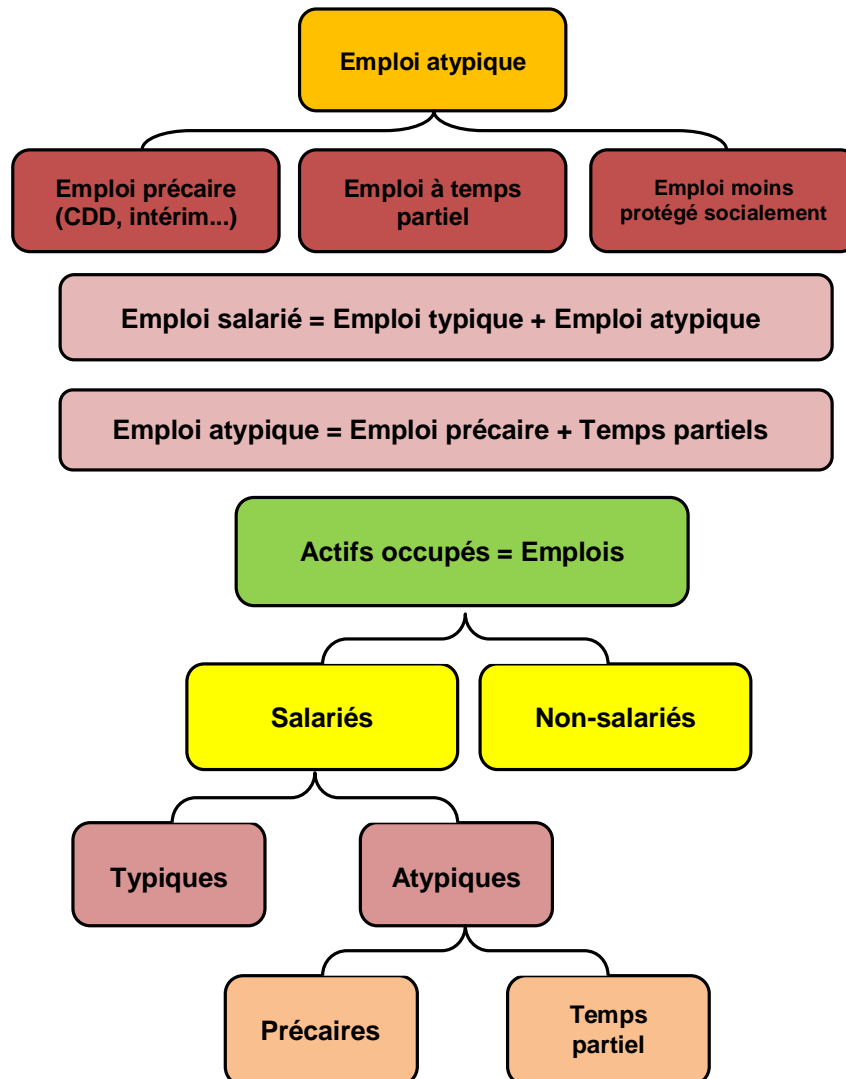
Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2008.

b) – **Emploi salarié typique et emploi salarié atypique**

2. L'emploi salarié est composé de deux types d'emplois :

- **L'emploi « typique »** = il s'agit d'un emploi salarié stable et encadré par un certain nombre d'acquis sociaux :
 - ✓ Le salarié bénéficie d'un contrat à durée indéterminée (CDI) ;
 - ✓ Le salarié n'a qu'un seul employeur ;
 - ✓ Le salarié travaille à temps plein ;
 - ✓ Le salarié a la possibilité de grimper dans la hiérarchie et bénéficie de promotions ;
 - ✓ Le salarié touchera des indemnités s'il est licencié pour des raisons économiques.

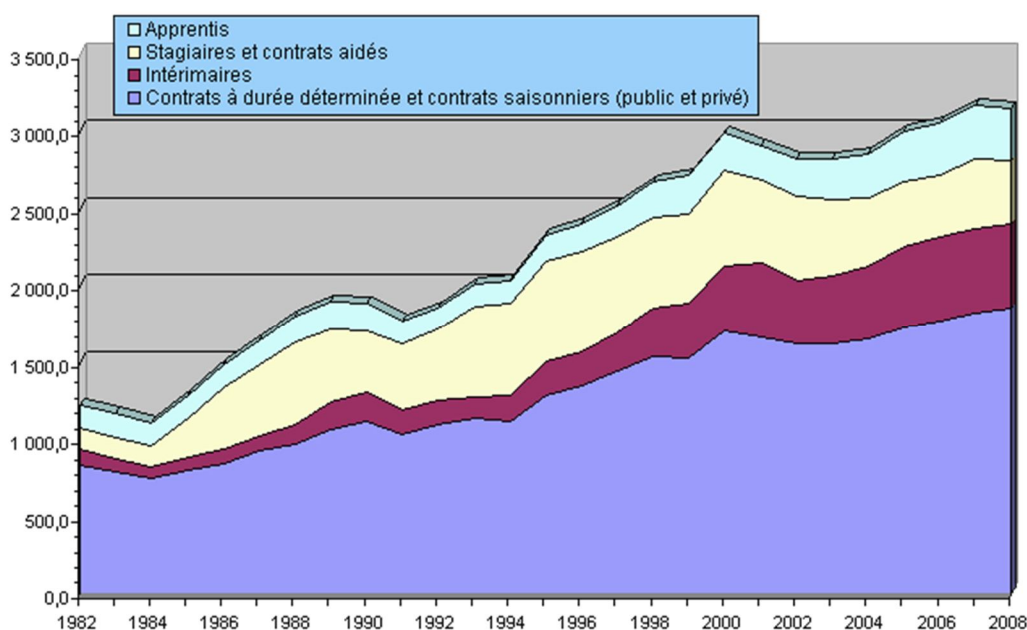
- **L'emploi « atypique »** = il s'agit d'un emploi salarié précaire et/ou à temps partiels qui n'assure pas tous les avantages de l'emploi « typique » :
 - ✓ La durée du contrat est limitée dans le temps (CDD, mission d'intérim, stage ou apprentissage rémunérés, emplois aidés) ;
 - ✓ Le travail peut être à temps partiel (durée inférieure à la durée légale ou conventionnelle) ;
 - ✓ Le salarié peut avoir deux employeurs en même temps (celui de l'agence d'intérim et celui qui l'utilise dans des tâches productives).



- **L'emploi précaire** est un emploi dont le contrat de travail est à durée déterminée. Il comprend :
 - ✓ Les contrats à durée déterminée (CDD) : les travailleurs sont recrutés pour une durée limitée pour effectuer des tâches de remplacement ou pour faire face à un surcroît d'activité temporaire (leur contrat ne peut pas dépasser en moyenne 18 mois et n'est renouvelable qu'une fois) ;
 - ✓ L'intérim qui effectue une mission de remplacement de courte durée dans une entreprise parce qu'il a été envoyé par l'entreprise de travail temporaire qui l'emploie. Les entreprises de travail temporaires ou d'intérim servent donc d'intermédiaire entre les salariés en quête d'emploi et les entreprises qui ont un besoin momentané de main-d'œuvre ;
 - ✓ L'apprentissage, qui est un contrat de courte durée réservé aux jeunes de 16 à 25 ans qui apprennent un métier et passe un diplôme professionnel. Il rémunéré en dessous du salaire minimum (de 25% à 75% du Smic) ;
 - ✓ Les contrats aidés sont des contrats courts réservés à ceux qui ont des difficultés pour trouver un emploi. Ils sont subventionnés par l'Etat, c'est-à-dire que c'est l'Etat qui prend en charge tout ou partie des cotisations sociales (contrats de retour à l'emploi, les « emplois jeunes »...).
- **Le temps partiel** concerne toutes les personnes dont la durée du travail est inférieure à la durée légale ou conventionnelle du travail. Il peut être **voulu** par le salarié (une femme qui prend un temps partiel pour s'occuper de ses enfants) ou **subi** (le salarié voudrait un temps plein mais se voit imposer un temps partiel par son employeur car deux salariés à temps partiel coûtent moins cher qu'un salarié à temps plein puisqu'il y a moins de cotisations sociales à payer). Ce sont les femmes et les jeunes qui sont le plus touchées par le temps partiel (5 fois plus que les hommes).

c) – L'évolution des formes de l'emploi en France

Évolution des emplois précaires (en milliers)



Emploi salarié selon le statut typique ou atypique en France (en milliers)

Emploi salarié en France	1975	1985	2010
1 – Emploi salarié « typique »	15 952	14 668	16 075
2 – Emplois « précaires » ou « temporaires »	217	752	3 191
- Intérimaires	0	113	527
- CDD	0	315	1 938
- Apprentis	165	178	395
- Contrats aidés et stagiaires	52	146	331
En % de l'emploi salarié	1,24	4,17	13,5
3 – Emplois « à temps partiel »	1 320	2 630	4 446
4 – Emploi salarié « atypique » (2 + 3)	1 537	3 382	7 637
En % de l'emploi salarié	8,79	18,74	32,3
Emploi salarié total	17 489	18 050	23 644

3. En France, tous les emplois créés depuis 1975 ont été des « emplois atypiques » : le nombre d'emplois typiques stagne à 16 millions d'emplois ; les emplois atypiques ont été multipliés par 5 et représentent maintenant 1 emploi sur trois ; les emplois précaires ont été multipliés par 15 (1% des emplois salariés en 1975, plus de 13% de nos jours). On peut donner plusieurs raisons à cette évolution :
- Les entreprises ont cherché à ajuster leurs effectifs aux variations de la demande tout en réduisant le coût de la main-d'œuvre. Lorsque la demande augmente provisoirement, on embauche des CDD ou des intérimaires que l'on remerciera lorsque la demande s'affaiblira sans avoir à payer les frais importants d'un licenciement économique.
 - Les entreprises ont besoin d'une main-d'œuvre d'appoint qui assure les remplacements des salariés absents pour raison de maladie, de maternité, de formation ou de congés.
 - Les entreprises peuvent mieux sélectionner leur main-d'œuvre en la mettant à l'essai ou en leur proposant un contrat à durée déterminée (CDD) afin de l'inciter à donner le meilleur d'elle-même.
 - Les entreprises peuvent diminuer ainsi le coût du travail en allégeant les indemnités dues lors d'un licenciement d'un salarié et en allégeant les charges sociales que l'employeur doit payer lorsqu'il emploie des salariés en contrats aidés.
 - L'Etat a favorisé ce type d'emploi pour diminuer statistiquement le chômage. En effet, le développement du temps partiel permet de créer plus d'emplois qu'un temps plein. De même, les contrats aidés enlèvent temporairement les chômeurs des chiffres du chômage. Enfin, ces emplois permettent parfois de remettre à niveau un chômeur pour qu'il retrouve un emploi stable.

